

COMMUNE DE SAINT PRIVAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 juillet 2025

73 RD 980 rue de Bellevue aménagement : choix des entreprises.

74 RD 980 rue de Bellevue signalisation et équipement : choix des entreprises.

75 Approbation du projet d'installation de deux ombrières photovoltaïques, sur le parking de la salle polyvalente Tatiany et signature du bail emphytéotique avec la société LM Soleil.

76 Mise en place de potelets et de barrières pour la sécurité des passants.

77 Maintien du projet d'installation d'un chalet PMR au camping municipal

78 Remplacement de la tondeuse.

Affaires diverses.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le 31 juillet le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/07/2025.

Présents : Messieurs SALLARD, DUCROS, MOULIN, COMBE, et Mesdames TROYA, FOLCH, LAJOINIE et DELPIROUX.

Absents : Monsieur CHAUDIERES, FORETNEGRE et Mesdames FAILLET TURON, SALLE et BELVEYRE.

Procurations : Mr CHAUDIERES à Mme TROYA, Mme FAILLET TURON à Mme FOLCH, Mme BELVEYRE à Mr SALLARD et Mme SALLE à Mme DELPIROUX.

Secrétaire de séance : Monsieur MOULIN

N° 2025 / 073

RD 980 RUE DE BELLEVUE AMENAGEMENT : CHOIX DES L'ENTREPRISES

Monsieur MOULIN Philippe présente au Conseil Municipal le procès-verbal d'ouverture des plis établi par la commission d'appel d'offres, en date du 21/07/2025 :

Entreprises	Validation	COLAS	TERRACOL
Tranche ferme solution de base	OUI	86 466.23	93 883.00
Option 1	OUI	3 977.04	3 428.00
Option 2	NON	5 695.51	6 491.00
Option 3	NON	12 651.86	14 590.00
Option 4	NON	5 825.05	7078.50
Montant ferme		86 466.23	93 883.00

Montant total de l'option choisie	3 977.04	3 428.00
Total HT	90 443.27	97 311.00
Tva 20%	18 088.65	19 462.20
Montant TTC	108 531.92	116 773.20

- **Un avenant à la TF sera proposé début septembre** (après recalage des quantités, notamment des linéaires de bordures changées sur la partie haute entre la maison de retraite et le cf rue de la Grèze - côté D en montant en priorité avec notification d'un px nouveau de bordure A2 changée à 45 € HT/ml) **pour atteindre le "plafond" des 100 000 € HT soit un avenant de d'environ 9 500 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient** la proposition de l'entreprise COLAS tranche ferme solution de base avec l'option n°1, s'élevant à 90 443.27 € HT soit 108 531.92 € TTC,
- **Note** qu'un avenant sera proposé début septembre concernant les bordures.
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents ayant trait à l'opération.

Nombre de voix pour	12	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025 / 074

RD 980 RUE DE BELLEVUE SIGNALISATION ET EQUIPEMENT : CHOIX DES L'ENTREPRISES

Monsieur MOULIN Philippe présente au Conseil Municipal le procès-verbal d'ouverture des plis établi par la commission d'appel d'offres, en date du 21/07/2025 :

Entreprises	Validation	PSMS 19	RP Services	AXIMUM
Tranche ferme solution de base	OUI	11 316.60	14 813.00	12 598.10
Fourniture de pose feu vert récompense	OUI	11 690.00	0.00	14 500.00
Option 1	OUI	1 736.40	0.00	2 160.00
Montant ferme		23 006.60	14 813.00	27 098.10
Montant total de l'option choisie		1 736.40	0.00	2 160.00
Total HT		24 743.00	14 813.00	29 258.10
Tva 20%		4 948.60	2 962.60	5 851.62
Montant TTC		29 691.60	17 775.60	35 109.72

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient** la proposition de l'entreprise PSMS 19 tranche ferme solution de base avec l'option n°1, s'élevant à 24 743.00 € HT soit 29 691.60 € TTC,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents ayant trait à l'opération.

Nombre de voix pour	12	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Approbation du projet d'installation de deux ombrières photovoltaïques
Sur le parking de la salle polyvalente TATIANY
Signature d'un bail emphytéotique avec la société LM Soleil**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la proposition commerciale présentée par la société LM Soleil pour la construction et l'exploitation de deux ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente ;

Vu l'intérêt pour la commune de favoriser le développement des énergies renouvelables et de valoriser les espaces publics ;

Considérant :

- Que le projet prévoit la construction, par la société LM Soleil, de deux ombrières photovoltaïques d'une puissance totale de 184 kWc (2 x 92 kWc), couvrant 60 places de stationnement ;
- Que LM Soleil prend en charge l'investissement complet (études, démarches administratives, construction, raccordement, exploitation, maintenance et démontage) à l'exception de certains travaux préalables ;
- Que la commune met à disposition le foncier par un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans ;
- Que la commune bénéficiera gratuitement de l'usage des ombrières (stationnement ombragé), et qu'à l'issue du bail, les installations deviendront sa propriété ;
- Qu'une indemnité de 540 € est également versée à la commune dans le cadre du projet ;

Précisant que les charges restant à la charge de la commune sont les suivantes :

- La réalisation de la tranchée entre le local technique (Shelter) et le point de livraison (PDL) ;
- Le terrassement ou empierrement de la plateforme d'accueil des ombrières ;
- Les éventuelles options architecturales souhaitées par la commune (bardage, gouttières, portes, etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet d'installation de deux ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente proposé par la société LM Soleil ;
- **Autorise** la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans entre la commune de Saint-Privat et la société LM Soleil, pour la mise à disposition du terrain nécessaire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à la bonne exécution du projet, y compris la promesse de bail, les autorisations d'urbanisme et les conventions de raccordement ;

- **Autorise** également Monsieur le Maire à solliciter les devis relatifs aux travaux restant à la charge de la commune, à les signer, et à faire exécuter lesdits travaux (tranchée, terrassement, options éventuelles) dans les conditions réglementaires ;
- **Décide** d'inscrire le projet dans une démarche de transition énergétique de la commune.

Nombre de voix pour	12	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025 /076

MISE EN PLACE DE POTELETS ET DE BARRIERES POUR LA SECURITE DES PASSANTS

Suite à l'aménagement de la rue des Tours de Merle, il est nécessaire d'installer des potelets le long du chemin piétonnier pour mieux délimiter et assurer une meilleure sécurité des piétons.

Quelques potelets ou barrières sont aussi nécessaires pour empêcher des stationnements intempestifs de véhicules et sécuriser certains espaces, notamment devant la pâtisserie Duo Gourmand, le long de la RD 980, au syndicat des eaux, au bar des Sports et par la suite autour du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire poser de nouveaux potelets ou de barrières sur la commune pour la sécurité de tous.

Nombre de voix pour	12	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025 /077

MAINTIEN DU PROJET D'INSTALLATION D'UN CHALET PMR AU CAMPING MUNICIPAL

Vu le projet présenté lors du précédent Conseil Municipal portant sur l'achat et l'installation d'un chalet adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) au sein du camping municipal ;

Vu l'inscription d'un crédit de 60 000,00 € au budget d'investissement 2025 pour la réalisation de ce projet ;

Vu le plan de financement initial incluant une demande de subventions auprès du programme européen FEDER-LEADER ;

Considérant que les hébergements touristiques de capacité inférieure à 12 personnes ne sont pas éligibles aux fonds européens précités ;

Considérant que, de ce fait, la subvention attendue du FEDER ne pourra être attribuée au projet ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la non-éligibilité du projet aux subventions européennes (FEDER-LEADER) ;
- **Décide de maintenir le projet d'acquisition et d'installation d'un chalet PMR** au sein du camping municipal, dans le respect de l'enveloppe budgétaire prévue de 60 000,00 € ;
- **Autorise Monsieur le Maire** à ajuster le plan de financement en conséquence, en mobilisant les fonds propres de la commune et, le cas échéant, un emprunt ;

- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Nombre de voix pour	12	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

N° 2025 /078

REMPLACEMENT DE LA TONDEUSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les problèmes rencontrés avec les services techniques.

De nombreuses casses sur le matériel se sont produites ces derniers mois particulièrement avec un agent technique.

La dernière en date concerne la tondeuse autoportée ISEKI. Cette tondeuse est aujourd'hui inutilisable avec le moteur bloqué suite à une mauvaise manœuvre et une utilisation non adéquate.

Le Garage GARRELOU a été sollicité pour un diagnostic qui a révélé que le moteur était hors d'usage car rempli d'eau.

Devant cet état de fait, il est proposé de remplacer cette tondeuse par une neuve, les réparations étant trop onéreuses au regard de la vétusté de cette tondeuse.

Mr GARRELOU, nous a transmis différents devis de matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir une nouvelle tondeuse autoportée.
- **Décide** de solliciter des propositions auprès de fournisseurs locaux :
 - Garage PLAZE
 - Garage Garrelou
 - Garage Tom Auto
- **Décide** de retenir la proposition la plus avantageuse lors d'un prochain Conseil Municipal.

Nombre de voix pour	12	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

AFFAIRES DIVERSES

- **Résumé des dégâts constatés lors de l'orage du 25 juin 2025 :**
 - **Église** : 4 à 5 ardoises endommagées.
 - **Salle des associations** : 2 ardoises cassées.
 - **Bibliothèque** : 2 ardoises cassées.
 - **Ateliers municipaux (rue de la Croix du Peuch)** : 7 tôles Everite endommagées (environ 10 m²), ainsi que la grange attenante.
 - **Syndicat d'initiative** : 2 ardoises cassées.
 - **École maternelle** : 2 hublots cassés + moitié de la toiture (tôle Everite) endommagée.
 - **École primaire** : 5 ardoises cassées.
 - **Préau (cantine et centre de loisirs)** : toiture entièrement touchée (environ 80 m²).
 - **Camping** : kiosque lavabo touché, 3 m² d'ardoises cassées.
 - **Laverie et local de rangement** : impacts sur les portes en PVC.
 - **Bâtiment PMS La Garrelie** : plusieurs tôles Everite endommagées.
 - **Maison des services** : 3 stores endommagés.

- **Carte scolaire :**

L'Inspecteur de l'Académie de Limoges nous a adressé un courrier concernant la carte scolaire prospective. Ce document met en évidence une baisse progressive des effectifs d'élèves au sein du RPI. Bien qu'aucune fermeture de classe ne soit envisagée pour la rentrée prochaine, l'Éducation nationale alerte sur le fait que, si cette diminution se poursuit dans les années à venir, une fermeture de classe pourrait devenir nécessaire.

- **Procédure disciplinaire :**

La commune a décidé d'engager une procédure de sanction à l'encontre d'un agent technique en raison de son comportement inapproprié envers ses collègues et sa hiérarchie. De plus, sa manière de travailler engendre fréquemment des problèmes, dont certains ont eu des conséquences graves, notamment des dégradations de matériel.

- **Résumé des manifestations estivales :**

- **Marchés de pays** attirent de plus en plus de participants
- **Balade nature** : initialement prévue le 20 juillet à été décaler au 10 août.
- **Exposition sur la guerre 14-18** : sera ouverte lors de la Fête votive.
- **Soirée d'antan – Les Amis de la Bourrée** : jeudi 8 août
- **Fête votive** : du mercredi 21 au samedi 24 août

- **Contrôle des jeux installé sur la commune :**

La société R'Sports24 interviendra le mercredi 13 août dans la matinée pour contrôler l'installation des jeux publics.

- **Projet d'achat des parcelles situées en face du cimetière :**

Le projet d'achat des terrains situés en face du cimetière reste d'actualité, dans le but d'y aménager un parking et, éventuellement, un chemin piétonnier facilitant l'accès à la maison médicale. La commune doit également se rapprocher du propriétaire du terrain voisin, qui serait intéressé par l'achat de parcelles mitoyennes de la sienne. La mairie se dit favorable à lui céder ces parcelles, n'étant intéressée que par une partie des terrains.